



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 22
 Dates de convocation : 1^{er} et 9 avril 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 15 avril 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS, BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme GARBAY (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARBAY), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAFOURCADE

Objet : Ville de TARTAS - Tableau des subventions pour 2025

Sur proposition de la commission vie associative – sport qui s'est tenue le 21 mars 2025, il est proposé le tableau des subventions comme suit :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2025	
Associations	Montant 2025
AAPPMA L'Arribouille	1 000,00 €
ACCA de Tartas	1 600,00 €
ADAPEI des Landes	450,00 €
ADDAH40 Section de Tartas	250,00 €
ADPC 40	0,00 €
AFSEP	50,00 €
Amicale des Poulettes	300,00 €
Amicale tarusate des retraités	500,00 €
Amitié loisirs	250,00 €
ANVP Section des Landes	150,00 €

en attente de la mise en place
du nouveau bureau

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



APE Jules Ferry	0,00 €	en attente de la rencontre avec les parents d'élèves
APEL Saint Joseph	500,00 €	
APF France Handicap	400,00 €	
Association sportive collège Jean Rostand	500,00 €	
Association Tarusate Boxe	1 000,00 €	
AUTO RETROFOLIES	200,00 €	
Chorale DO RE MIDOUZE	500,00 €	
Club Taurin Tartas Begaar	500,00 €	
Conjoints survivants	250,00 €	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2 500,00 €	
Don du sang	1 000,00 €	
Entraid Addict	300,00 €	
Envies d'Arts Scènes	500,00 €	
Festival des abbayes	2 500,00 €	
FJEP	20 000,00 €	
FNACA	400,00 €	
Harmonie de Tartas	9 500,00 €	
Karaté Club Tartas	900,00 €	
L'Arbre à pain	2 500,00 €	
Los Esquirous	1 200,00 €	
Pelote basque tarusate	450,00 €	
Petanque Tarusate	1 000,00 €	
Prévention Routière	150,00 €	
PST Omnisports	35 000,00 €	
Secours Catholique	700,00 €	
Self Défense Tarusate	400,00 €	
Tartas Accueil	3 000,00 €	
Vaincre la mucoviscidose	200,00 €	
PST Rugby (subvention exceptionnelle - votée en CM du 26/03/25)	5 000,00 €	
	95 600,00 €	

24 € par enfant (OCCE Coopérative scolaire Ecole Primaire et Ecole Maternelle)

Les subventions sont versées à l'article 65748

A l'article 6573621 Subvention REGIE DES FETES :75 000 €

A l'article 657363 Subvention CCAS : 5 000 €

.../...

- 1) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

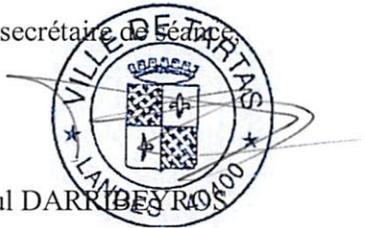
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable au tableau des subvention 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Paul DARRIBES

Le Maire,



Jean-Luc BROQUÈRES